

**Commune de Celles**  
**Opération de Développement Rural**

**Commission locale de Développement rural de Celles**

Compte-rendu de la séance du 12 mars 2018

(19h00 à la Maison de l'Entité – Salle du Conseil communal – Rue Parfait, 14 à 7760 CELLES)

**Membres présents**

Véronique DURENNE – *Bourgmestre en titre*

Yves WILLAERT – *Bourgmestre ff.*

Axelle CHANTRY – *Échevine du Développement rural*

Carine BREDA, Philippe DE KEUKELEIRE, Jean-Paul DELBECKE, Patrick DUPUIS, Annie FARVACQUE, David HOTTON, Thierry LEFEVRE, Etienne LEROY, Alexandrine MAES, Freddy RENARD, Francis VANCLES - *Membres de la CLDR*

Eric EVRARD – *Agent de développement FRW*

**Membres excusés**

Michel PECQUEREAU – *Echevin de l'Agriculture*

Damien CUIGNET, DALEZ Marie-Jeanne - *Membres de la CLDR*

Stéphanie GUERIN - *Agent de développement FRW*

Marie-Vinciane DEBOUVRIE - *Service Environnement, Relais communal ODR*

**Invités présents**

Alain DEKYNDT, Alain DELONVILLE

**Compte-rendu de la séance du 20/02/2018 - Approbation**

La modification suivante est apportée à l'approbation du compte rendu du 10/10/2017. Concernant la maison de village, un membre de la CLDR, Francis VANCLES, tient à préciser que le Comité de sélection dont il faisait partie, n'a pas dressé le procès-verbal avec la proposition d'attribution qui devait ensuite être soumise au Collège communal, pouvoir adjudicateur. Aucun compte-rendu n'a donc existé et à fortiori, n'a pu être signé par les membres du Comité de sélection.

Moyennant ces remarques, le compte-rendu de la séance du 20/02/2018 est approuvé.

## Entrées de village – Choix du logo

Suite aux suggestions émises par la CLDR lors de la séance précédente, le logo a été remanié par SD Conception en 3 propositions.

Celles-ci sont présentées à la CLDR et chaque membre se prononce sur le logo de son choix. Le logo n°3 l'emporte, moyennant le centrage des barres des « E » et de la courbe du « S ».



Logo n°3 à revoir

## Logements Tremplin – Opportunité à Pottes

Axelle CHANTRY signale que le pouvoir subsidiant a été rencontré ; il en ressort que :

- Le ou les projets sont subsidiables ;
- Le fait d'avoir désigné un architecte pour la rénovation du presbytère et de déjà disposer de l'avant-projet ne posent pas de problème, les honoraires ne seront cependant pas pris en charge (NDLR : ceux qui auront été facturés préalablement à la convention entre la Commune et la Région) ;
- Le phasage de la fiche 13 est possible ; elle sera activée en une fois mais via plusieurs conventions faisabilité ;
- Le taux de subventionnement sera de 80% pour le premier projet (presbytère) et 50% pour les suivants (constructions) - NDLR : la première tranche de 500.000€ bénéficiera d'un subside de 80%, pour tout montant supplémentaire, le subside sera de 50% ;
- La condition est que la « non réalisation » d'une phase ne puisse pas mettre les autres en péril ;

## Rapport annuel - Suites

Concernant la fiche 18 portant sur la mise à jour du jalonnement routier, un membre de la CLDR, conseiller en mobilité, propose ses services pour épauler l'équipe communale en charge de cette mission. La Présidente accepte et lui demande de se mettre en rapport avec Marie-Vinciane DEBOUVRIE pour suites utiles.

Un participant relève que l'absence d'éclairage dans certains virages de la rue du Village, (récemment rénovée) rend la situation dangereuse.

## Maison de village de Velaines – Présentation de l'avant-projet

Plusieurs associations sont présentes et exposent la nature de leurs activités, leur fréquence, le type et le nombre de personnes y participant. Le responsable communal de la location des salles est également présent ainsi que le riverain direct de la salle et quelques habitants.

Les auteurs de projet exposent les intentions du projet suite à quoi les remarques et observations suivantes sont émises.

## Petite salle

La surface proposée est modeste.

Axelle CHANTRY rappelle qu'elle a pour vocation de remplacer la surface escomptée de la Chapelle des Oblats si elle avait été intégrée au projet ; il s'agit d'une exigence du pouvoir subsidiant. Elle est supérieure aux 70 m<sup>2</sup> de la chapelle.

Des doutes sont émis quant à la pérennité du système de tentures modulable permettant de créer de multiples sous espaces dans la petite salle. La nécessité de pouvoir occulter celle-ci est rappelée.

## Sanitaires et espaces techniques

Le nombre de WC semble insuffisant vu certaines manifestations (ex : jogging).

Axelle CHANTRY rappelle que ce nombre répond à des normes en vigueur.

Le local chaufferie ne doit pas être accessible au public ; une porte doit y être placée.

Le local réserve en « L » et tel qu'il est positionné dans le complexe ne semble pas fonctionnel.

Concernant le stockage, deux associations sont principalement concernées (Etincelles et la fanfare). Après débat, il leur est demandé de chiffrer le cubage et la configuration des volumes de stockage. Une rencontre avec l'auteur de projet sera programmée pour débattre de ces données et les intégrer. Les associations concernées par le stockage sont invitées à se manifester auprès d'Axelle CHANTRY ou de la FRW en vue de la réunion.

## Cour et l'accès depuis la rue

Les deux arbres sont à remplacer car leur état sanitaire n'est pas brillant et leurs racines se propagent jusque sous la façade de la grande salle.

La disparition du muret, le point de sortie en pente, oblique et dirigé vers le carrefour semblent très dangereux pour les enfants (ceux-ci sont parfois laissés à eux-mêmes lors de soirées privées).

La portion de pelouse triangulaire laissée face à l'entrée de la grande salle risque d'être piétinée, les utilisateurs n'ayant pas la discipline de suivre le nouveau cheminement.

## Grande salle

La nécessité d'un cloisonnement modulable est confirmée.

Un système de décibelmètre avec coupure de l'alimentation est demandé pour éviter les abus lors de soirées privées.

## Éléments connexes

Il est suggéré d'intégrer dans la réflexion l'accès et l'utilisation future du jardin derrière la grande salle.

La question de l'accès à une salle de substitution lors des travaux est posée. Axelle CHANTRY explique que les travaux devraient être phasés et qu'un local sera mis à disposition à la Maison de l'entité.

## Divers

Aucun point n'est relevé.

Le Secrétariat,



Eric EVRARD

Fondation rurale de Wallonie

La Présidente,



Axelle CHANTRY

Échevine